



Région Rhône-Alpes

04/11/2011 - Compte rendu de la journée à Saint-Priest

Compte-rendu de la journée d'étude : « Aux Arts les enfants ! »

Conserver, exposer, éditer en bibliothèque jeunesse

Vendredi 4 novembre 2011

En collaboration avec le salon « petite édition, jeune illustration »

et la bibliothèque de Saint-Priest

au centre culturel Théo Argence à Saint-Priest

1) Les artothèques jeunesse, les exemples régionaux d'Annecy et St-Priest avec Christine Colas et Marie Paquet

Artothèque ? Le concept :

Concept né au début du XX^{ème} siècle, l'idée de prêter des œuvres au public s'est réellement développée en France dans les années 60 (Le Havre, Grenoble,...) puis dans les années 80. Les artothèques ont vu le jour sous diverses formes : intégrées dans les bibliothèques, dans les musées (ex : Chambéry), indépendantes, associatives mais ont un point commun : prêter des œuvres (le plus souvent des œuvres multiples c'est à dire des originaux en série limitée : estampes, photos, gravures, ...).

Il existe 8 artothèque en Rhône-Alpes

L'artothèque d'Annecy est un service de la Médiathèque qui s'adresse au départ aux adultes jusqu'au moment où elle s'élargit à un public jeunesse en 2000 avec la création de la Petite Galerie : seul fonds d'artothèque spécialisé pour la jeunesse en France.

La Petite Galerie :

Sa création découle de différents constats effectués par l'artothécaire, laquelle travaille étroitement et depuis longtemps avec le public des emprunteurs d'art qu'elle connaît bien :

- l'emprunt d'une œuvre marque le cerce familial (visible par toute la famille au domicile),
- les enfants réagissent à cet emprunt,
- les classes sont accueillies à l'artothèque.

La Petite Galerie se constitue selon les mêmes critères que le fonds adulte : privilégier des artistes vivants, très différents dans leurs modes d'expression et leur style, locaux, nationaux et internationaux.

En revanche, elle met en œuvre des choix spécifiques adaptés à un public jeune :

- œuvres en phase avec leurs préoccupations, leur vécu
- petits formats (40 cm de côté maxi) pour que l'enfant puisse porter lui-même ce qu'il veut emporter
- prix modiques des œuvres (des séries, des port-folio)
- œuvres qui introduisent une narration, sensibles au récit
- encadrements colorés et ludiques
- mobilier créé spécialement par un architecte-décorateur

Le choix des œuvres pour la jeunesse se fait en même temps, parallèlement à celui des œuvres adultes : mêmes salons, mêmes catalogues, même réseau d'artistes, etc. Beaucoup d'artistes ont d'ailleurs offerts des œuvres à la Petite Galerie au moment de sa création.

Budget d'acquisition : 2000 euros par an sur les 15 000 dévolus à l'Artothèque

Le fonctionnement de la Petite Galerie :

- La collection (1000 œuvres) est accessible à tous les enfants gratuitement entre 7 et 17 ans. Cette limite d'âge supérieure a été choisie pour éviter que le fonds ne soit emprunté par un public auquel il ne s'adresse pas. Elle est accessible également aux collectivités.
- Un contrat est signé par le jeune emprunteur marquant ainsi son engagement à prendre soin de l'œuvre.
- Une œuvre à la fois pour 8 semaines.

450 enfants ont signé le contrat, 100 sont des emprunteurs actifs pour environ 500 prêts par an

La médiation :

- Expositions.
- Animations en direction des scolaires
- Développement des partenariats
- L'Heure d'Arto : animation de type heure du conte qui était menée par un médiateur.

Malheureusement, après la fin des « emplois-jeunes », les animations ont été réduites.

En savoir plus : site de l'ADRA (Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques)

<http://www.artotheques-adra.com/annecy.php>

L'Artothèque de Saint-Priest :

Elle a une histoire très différente de celle d'Annecy car elle n'est pas liée à la bibliothèque mais au Centre d'Art contemporain de la ville (politique d'acquisition d'œuvres uniques) qui a connu un grand développement dans les années 80. L'artothèque est restée dans le Centre par choix politique or celui-ci a fermé dans les années 90 pour des raisons budgétaires (forte augmentation du prix des œuvres sur le marché de l'art). L'artothèque a donc vu le nombre d'abonnés passer à 10.

La bibliothèque a proposé de se charger de la gestion de l'artothèque même si celle-ci restait dans les locaux du Centre culturel Théo Argence :

- création d'un poste + 1 bibliothécaire détaché
- baisse des tarifs d'inscription
- création d'un fonds spécifique pour enfants axé sur l'illustration contemporaine (en lien avec le salon Petite Edition Jeune Illustration) ; les enfants peuvent emprunter dans tout le fonds adulte également
- animation auprès des scolaires : expositions, ateliers avec artistes. Il faut noter qu'un fonds d'artothèque ne fonctionne en effet que grâce à la médiation auprès du public.

Aujourd'hui, l'artothèque :

De nouveau une centaine d'adhérents, 200 œuvres

Son budget d'acquisition (13 000 €) permet d'acheter des livres d'artistes (fonds privilégié à St Priest et qui reste spécifique dans la bibliothèque municipale) et des œuvres d'art contemporain adulte et jeunesse.

Une nouvelle artothèque en 2012 :

Déménagement vers un nouvel espace de 650m² proche de la bibliothèque où seront installés également une salle d'expo et un espace pédagogique. La nouvelle artothèque sera tournée surtout vers un public

jeunesse. Le seul problème reste un manque de personnel qui induira des horaires d'ouverture réduits. Le souhait après janvier 2012 est d'organiser des ateliers hors du temps scolaire sur inscription individuelle.

Remarque : les œuvres ne sont pas numérisées à St Priest et en cours de numérisation à Annecy (ce qui pose des problèmes de droits d'auteur).

2) La conservation partagée en littérature jeunesse, les exemples en Bourgogne et en PACA avec Alice Zunino chargé du patrimoine écrit et de la vie littéraire au CRL Bourgogne et Anne-Marie Faure de la BMVR de Marseille, responsable du centre de ressources en littérature jeunesse « L'île aux livres ».

Au CRL Bourgogne, une longue prise de conscience

La prise de conscience du problème de la conservation des livres jeunesse s'est faite progressivement depuis 1994, date du colloque de l'Heure Joyeuse.

On se rend compte que les livres ne restent dans le marché que 2 à 4 années en moyenne avant de disparaître des stocks des libraires et des éditeurs. Il faut donc être prudent en matière de désherbage car certains livres sont totalement épuisés d'où nécessité d'un plan de conservation partagée.

Depuis 1986, les bibliothèques en Bourgogne ont une pratique du travail de conservation en commun :

- 1986 conservation partagée du patrimoine local
- 1989 conservation partagée des périodiques

Les étapes

2001 : le CRL met sur pied une commission pour la conservation partagée du livre jeunesse avec comme points de départ :

- le fait que chaque bibliothèque a une pratique empirique (« grande solitude » de chacun face aux choix de désherbage)
- le désherbage = point central car nourrit la conservation partagée
- les inquiétudes vis à vis du manque de place, de l'intérêt des fonds à conserver, d'un catalogue collectif pour repérer ce qui est conservé
- le volontariat des bibliothécaires malgré une volonté aussi de rester libres de leurs choix
- des BM (Dijon) qui conservaient déjà un fonds patrimonial jeunesse

2002 : grande enquête pour repérer les lieux de conservation, les politiques documentaires, les pratiques réelles de désherbage, les politiques de conservation, etc. Constitution d'un comité de pilotage pour identifier les urgences de conservation selon 3 axes :

- éditeurs locaux
- petits éditeurs
- collections disparues

2 niveaux de conservation sont choisis :

- bibliothèques de conservation : conservent les livres donnés
- bibliothèque participantes : donnent les livres à conserver

2006 : mise en place effective du plan, signature des conventions : 14 BM de conservation +

16 BM participantes, convention logistique avec les 4 BDP (ce sont elles qui se chargent de la partie

récupération des désherbés remis au CRL puis récupérés par les BM de conservation).

Le CRL gère la liste des auteurs, thèmes, collections et éditeurs à conserver remise aux bibliothèques et édite un document « qui conserve quoi ? » distribué aux BM chaque année.

Il recense également les livres conservés (5000 actuellement) et inventoriés dans une base de données : outil pour les BM afin de pouvoir retrouver où est conservé tel livre.

80 éditeurs et 100 collections disparus ont pu ainsi être sauvegardés.

En 2010 1300 livres ont été « échangés » dans le cadre du plan de conservation partagée.

Valorisation de ce fonds :

Une expo itinérante se déplacera en 2012-2013 dans les 8 grandes BM qui l'ont en partie financée avec aide du CRL et de la DRAC et permettra au public de re-découvrir ces livres conservés.

Différentes questions toujours d'actualité :

- Question des moyens : pour être efficace, un tel plan doit être doté de moyens humains, financiers et logistiques même s'il ne nécessite pas d'investissement au départ
- Question de l'engagement des BM sur le long terme : attention au risque d'endormissement et nécessité de politique documentaire
- Question de la veille documentaire sur les lacunes. : la conservation partagée se fait grâce au désherbage des bibliothèques publiques qui n'achètent pas toute la production éditoriale donc un grand pan de la production échappe donc à la conservation
- Question de la cohérence au plan national des plans régionaux
- Question de la place dans les locaux et des conditions physiques de conservation
- Question de la valorisation de ces fonds stockés
- Question du catalogue collectif

L'Ile aux Livres de Marseille : mission de conservation mais aussi acquisition des livres d'artistes, des œuvres et des jeux d'artistes. Actuellement 40 000 livres conservés en fonds jeunesse

La conservation est un socle pour :

- la connaissance du livre : sa filiation historique, l'évolution de ses thèmes, la qualité de la production
- la formation professionnelle
- la valorisation et la médiation : expo d'originaux

Le plan de conservation partagée en PACA :

Dès 1999, certains bibliothécaires issus des grandes BM commencent à réfléchir sur la conservation du livre jeunesse. C'est la période des débuts des gros désherbages, la question de la conservation émerge, ce qui est nouveau en secteur jeunesse où jusqu'alors on pensait exclusivement en terme de médiation auprès du public enfantin.

C'est le moment aussi de la création de la BMVR Alcazar (de nouvelles possibilités...) et de l'Agence régionale du livre (2003) sensible à la problématique de la conservation partagée du livre jeunesse

C'est ainsi, à la demande des bibliothécaires de la région que l'Agence du livre met en place un plan de conservation partagée :

- questionnaire envoyé aux BM avec volonté de les associer (et pas seulement les grandes)
- participation de 70 BM : 13 pôles d'excellence qui conservent
 - 26 pôles ressources qui font de la veille documentaire
 - 30 BM participantes qui donnent des livres
- rôle des BDP (idem Bourgogne)
- réflexion sur les notions de conservation et désherbage et formation du personnel : qu'acheter ? Que désherber ? Que laisser au public (qui sera sans doute à terme abîmé) ?
- question du plan dans le temps et de la nécessité de valoriser pour ne pas laisser retomber les énergies (journées d'étude)

Le plan est vraiment parti de la volonté des BM : les thématiques qu'elles souhaitent conserver selon leurs centres d'intérêts. Ex: Gap conserve le fonds « montagne », Aix en Provence ce qui a trait à l'art lyrique, La Ciotat le fonds « mer », etc.

Ce qui n'est pas conservé ailleurs, l'est par Marseille qui a une vocation généraliste et qui réfléchit aussi à la conservation de ce que les bibliothèques n'ont pas acheté afin de constituer le patrimoine de demain.

Grâce au plan, même les petites bibliothèques peuvent être un pôle ressources sur un thème particulier et valoriser le fonds conservé sur ce thème.

Le prêt entre bibliothèques est possible sur ces fonds conservés.

Mesurer l'impact de la conservation est très difficile donc il est difficile de rendre des comptes aux collectivités qui financent : l'important est de faire comprendre qu'il faut... du temps et encore du temps ! D'autant que l'idée de conserver les fonds jeunesse est très récente et qu'il faut sensibiliser tous les acteurs sur ce thème.

3) Conférence de Sylvie Vassalo, directrice du salon du livre de Montreuil à propos de la création d'une « Ecole de médiation en littérature jeunesse ».

Les motivations pour la mise en place d'une école de la médiation sont diverses :

- après une enquête auprès du public, les organisateurs du salon de Montreuil ont constaté que le public du salon est socialement et culturellement élevé alors que paradoxalement le salon se déroule dans une ville populaire : le salon est sociologiquement décalé de sa population « naturelle »
D'où concertation avec les grandes organisations caritatives (ATD Quart Monde,...) pour mieux connaître ce public dit défavorisé, et mise en place d'un accueil spécifique pour ces familles (en 2010, 5000 personnes ont été accueillies grâce à ces partenariats avec les professionnels du champ social)
- la menace d'une suppression de la subvention départementale a plané sur le salon qui a dû à la fois se battre pour en garder une partie et sensibiliser les élus, et pour trouver des compléments de financement pérennes
- la littérature jeunesse semble bien installée, créative et exigeante pourtant elle pourrait très vite reculer avec en arrière-plan l'idée que quand on a constitué une collection, il n'y a plus rien à faire, on n'a plus besoin de nouveaux livres : les finances pourraient sur cette base baisser. D'où la volonté des organisateurs du salon de « mettre à l'abri » ce qui existe déjà.

Le terme « école » ouvre des portes et des demandes : formations diplômantes ? Lien avec l'université ? Enseignement de l'écriture ?

En même temps il suscite des réticences : école aujourd'hui a mauvaise presse, est sinistrée ; l'école est vue comme donneuse de leçons.

Or l'école de la médiation littéraire ne sera pas un centre de ressources sur le livre, ni une bibliothèque jeunesse car elle n'a pas de mission quotidienne et territoriale. Elle sera plutôt un laboratoire, un centre d'expérimentation dans le domaine de la médiation.

Les collectivités territoriales vont pouvoir s'affilier à l'école par une cotisation de 2c/hab pour les communes de Seine Saint Denis et 3c/hab pour les extérieurs afin d'obtenir une réduction de 40% sur les formations à destination de leurs professionnels du livre. Les structures sociales cotisent (70€) pour avoir accès à ces formations.

En pratique, l'école a déjà commencé ses actions :

- travail sur le documentaire avec une association d'alphabétisation pour femmes
- travail sur le livre d'artiste sans texte avec une autre association
- accompagnement des bibliothécaires d'une commune de Seine St Denis pour créer des outils de médiation

4) Visite de l'Artothèque en compagnie de Marie Paquet de la médiathèque de St Priest

5) Visite du salon « Petite édition, jeune illustration » et rencontre avec les éditeurs